

**CR syndical du CA Inria du 24 octobre 2019**  
**Laetitia Grimaldi**

Tour de table en raison de la présence d'un nouvel administrateur représentant le ministère des armées.

Le CA se déroule en présence de Bernard Larrouturou (DGRI) et Thomas Courbe (DGE).

**1 – Validation du PV du CA du 27 juin 2019 (vote)**

Modulo des modifications anecdotiques, le PV est approuvé à l'unanimité des 21 votants.

**2 - Points d'actualité**

- Nouveaux administrateurs :
  - Nicolas Chaillet pour le Ministère de la Recherche – DGRI
  - Accueil de Mike Bargain pour le Ministère des Armées – DGA
  - Accueil de Anne Boyer pour le MESRI
- Comité de direction d'Inria :
  - Remplacement de François Dazelles DAF par Vincent Ailler à compter de début novembre
  - Remplacement de XX par Mireille Régnier (DCR Lille)
  - Remplacement de David Simplot (DCR Sophia) par une nouvelle directrice dont la nomination doit être validée ce jour par le CS.
- Nouvelle organisation de la DSI à partir du 1<sup>er</sup> septembre pour permettre la transformation digitale d'Inria pour ses logiciels de gestion.

**3 - Approbation contrat d'objectif et de performance 2019/2020 (vote)**

**Bruno Sportisse** rappelle son souhait de basculer vers un dialogue avec les ministères plus vite que prévu.

Le document se base sur la politique d'établissement élaboré à son arrivée dans l'institut. Ce document a fait l'objet d'échanges électroniques avec les personnels. Il a également été discuté avec les partenaires académiques de l'institut en amont et en concertation avec le CNRS. Et bien évidemment avec les ministères de tutelle.

Ce COP vise à répondre aux critiques des dernières évaluations de l'institut (CGIET, IGAENR, HCERES...). Si le socle d'excellence scientifique d'Inria est avéré, le modèle d'organisation semble s'essouffler, nous devons faire des choix scientifiques par rapport à notre taille et à nos moyens, enrayer la dégradation des résultats sur les bourses ERC.

Afin d'améliorer notre efficacité, il convenait donc d'améliorer notre organisation et nos processus.

Ce COP assume que nous sommes un instrument public pour construire de la souveraineté numérique. Nous devons donc augmenter notre impact en lien avec nos partenaires et dans le contexte global de l'ESR.

Objectifs stratégiques :

Maintenir/accroître l'excellence scientifique

Renforcer l'impact économique d'Inria

Construire une organisation efficace et sereine

Renforcer l'apport d'Inria aux politiques publiques

Politique des site d'Inria :

Mettre le modèle d'organisation d'Inria au bénéfice de ses partenaires et du développement des grands sites universitaires

Politique de site pour les 11 implantations Inria

Indicateurs de performance :

Impact scientifique

Impact économique

Organisation collective Inria

Impact sociétal

Politique de site

Capacité à construire une trajectoire de financement

Une trentaine de jalons sont inscrits pour montrer la réalité opérationnelle de ce COP.

Ce COP est engageant et d'une grande exigence pour l'institut et ses partenaires. Mais il n'a un sens que s'il donne lieu à une logique d'exécution.

Bruno Sportisse partage un message d'Antoine Petit : le CNRS se félicite des orientations de son COP et s'engage à contribuer à sa réussite pour ce qui le concerne.

Il distribue et lit les textes en séance les textes des motions votées dans les centres Inria.

### ***Discussion***

***Agnès Paillard*** : pourquoi dans le cadre des partenariats le spatial n'est pas mentionné alors que leur avenir est lié au numérique et qu'ils n'ont pas forcément la culture ?

Sur le transfert de technologie et les start-up le prisme unique de la création de startup est trop limitatif. Il faut viser les PME qui auront une meilleure capacité à mettre des produits sur le marché.

Quid du rayonnement international de la France ? Inria Chile semble une initiative isolée...

***Bruno Sportisse*** : nous allons signer dans les semaines qui viennent un partenariat avec Ariane Space et nous discutons avec Airbus. Le spatial pourrait apparaître dans le document...

Le point sur les start-up est important. Nous avons été précurseurs sur le programme de labo commun de l'ANR avec les PME. Mais dans notre domaine, le transfert de technologie se fait prioritairement par les personnes et par les talents. Nous continuerons cependant à faire des labos communs avec les PME.

Nous n'avons pas de stratégie réelle à l'international. Elle reste à construire par l'identification de quelques partenaires industriels ciblés.

***Sylvie Retailaud*** : ce document doit continuer à vivre et à évoluer. Il présente la complémentarité de nos organismes pour remplir notre mission de service public. Chacun doit se positionner (c'est un enjeu) pour que tous y gagnent.

***Michel Bidoit*** : ce COP est extrêmement ambitieux. Les points problématiques qui risquent de mettre en péril des équilibres délicats :

- Erreur d'optique : les indicateurs de ce COP ne peuvent mesurer toute la dynamique de l'ensemble de la recherche en numérique en France
- L'Inria doit s'inscrire dans la dynamique des grands sites universitaires mais comment coordonner le positionnement des EPST qui sont à la fois dans les UMR et les EPI sans que cela ne crée de conflits locaux (en particulier sur les mandats de gestions)

**Bruno Sportisse** : à titre personnel, ma priorité est l'efficacité des politiques publiques.

Il semble que nous ne partagions pas le constat de départ : aujourd'hui, tout ne fonctionne pas bien en terme d'organisation.

Sur les indicateurs, nos EPI étant communes à 80%, les indicateurs doivent être partagés avec nos partenaires.

Sur les dynamiques de site, le texte proposé a été validé par tous nos partenaires en amont.

**Gérard Roucairol** : texte intéressant car dynamique et il privilégie l'opérationnalité.

Les mots qui font plaisir : « technologie » car il avait disparu du précédent COP.

Par contre ramener l'aspect technologique uniquement aux logiciels est trop limité (plateformes, vulgarisation, formation...).

Les mots qui manquent : « modélisation, simulation numérique » car ils faisaient aussi la singularité d'Inria. Ne parler que d'IA est réducteur.

**Bruno Sportisse** : nous savons que la convergence simulation numérique / IA est cruciale et nous devons nous concentrer sur l'IA à destination de nos manufacturiers français.

**Eric Tannier** : le fait que le texte ait circulé et que l'on ait pu l'amender est positif même si nous aurions voulu plus d'échanges formels avec les OS.

L'ambition environnementale, sociétale et autre sont pour nous très positifs.

Par contre nous avons des points d'alerte sur certains aspects :

- L'introduction de la précarité dans les métiers de la recherche (tenure tracks) pose problème pour les conditions de travail : pression, mise en compétition des agents, cela va à l'encontre des objectifs de parité, cela pose des problèmes pour l'intégrité scientifique, c'est un peu contradictoire avec la prise de risque qui se fait plus facilement avec un vrai statut
- Relations sciences et sociétés : il y a plein de relations qui ne sont pas mentionnées : des associations, des collectivités locales, mesurer les aspirations démocratiques, récolter le sentiment des citoyens sur les technologies que l'on développe en amont des projets
- Les problématiques environnementales restent un sujet parmi d'autres alors qu'elles devraient être centrales. Sur ces enjeux il serait bien de faire de la prospective au-delà des 5 années du COP.

**Bruno Sportisse** : Sur les tenure tracks nous comprenons les inquiétudes mais nous souhaitons diversifier les voies de recrutement de jeunes chercheurs en complément des recrutements de permanents. L'implémentation de ce dispositif sera concertée avec les OS dans les mois qui viennent. Nous serons attentifs à l'impact sur l'attractivité vers les femmes.

Sur la place de la science dans la société, la Fondation Inria a été repositionnée pour « Donner du sens au numérique ». Dans le COP nous proposons de lancer des actions sur le numérique frugal. A charge pour les chercheurs de s'en saisir.

**Mike Bargain** : Sur le renforcement des coopérations avec les partenaires de la Défense il y a un vrai besoin de coordination entre les acteurs. Nous vous aiderons à la définition de la feuille de route et nous ferons le relai de ces ambitions auprès des acteurs.

**Bernard Jarry-Lacombe** : j'ai le sentiment que vous êtes les seuls à proposer quelque chose... y-a-t-il un équivalent à ce document au niveau du gouvernement ? Sur quel contexte d'objectif global se construit cette démarche ?

**Bruno Sportisse** : Ce n'est pas un document autonome car Inria vit dans un éco-système-ouvert dans lequel nous agissons auprès de nos partenaires académiques et industriels.

**Bernard Larrouturou** : L'Etat a des éléments de politique sur le numérique : plan IA, grands défis de l'innovation... Il y a eu un dialogue très approfondi entre Inria et les différents ministères. Ce COP affirme très fortement que l'Inria est un bras armé des politiques publiques en tant qu'organisme national (aucune intention de dissolution dans les universités).

**Thomas Combe** : L'Etat n'a pas encore rendu publique dans son intégralité sa stratégie numériques. Mais les briques sont multiples et elles existent. L'objectif est la souveraineté, la diffusion dans l'économie des technologies numériques et la stimulation des écosystèmes. Ce COP est en ligne avec ces objectifs.

**Julien Diaz** : Ce COP est écrit dans un contexte plus global de projets en cours et qui tendent à précariser l'emploi dans la recherche.

Concernant les politiques de site, je pense que tous les centres n'ont pas forcément vraiment mis en place une réelle concertation.

**Yvon Maday** : Je suis enthousiaste devant ce texte. La symbiose entre les partenaires va pouvoir mieux se faire. Oui il y a des inquiétudes mais aussi de grandes perspectives. Sur les jalons, il ne faudrait pas que les tutelles les apprécient comme des livrables...

**Bernard Larrouturou** : Je parle au nom de la ministre. Ce COP donne une belle impulsion à l'émergence de grands sites universitaires mais il est hors de question et il serait suicidaire d'aller vers un modèle anglo-saxon et la fin des organismes. Ce COP affirme le rôle d'organisme national d'Inria et son modèle d'organisation et le gouvernement s'en réjouit. La LPPR en préparation, a pour objectif de simplifier la vie des laboratoires et des chercheurs. Nous y travaillons avec ambition. Rien n'est arbitré à ce jour.

Ce qui est écrit sur la politique de site est du gagnat/gagnant.

L'exigence mise sur l'impact de l'activité d'Inria est pour nous exemplaire par son ambition au service des politiques publiques. Les tutelles sont prêtes à le signer en faisant une prudente confiance à l'organisme pour sa mise en œuvre. Nous avons pesé le risque et la conviction qui est la nôtre est que c'est un bon chemin. Qui devra être implémenté site par site.

L'Inria peut compter sur l'accompagnement de l'Etat pour la réussite de ce contrat même si je ne peux prendre aucun engagement en matière de moyens. La clause de revoyure après la LPPR nous permettra d'éclairer ce point.

**Thomas Courbe** : Le COP fait des choix et pose des priorités. Il est résolument orienté sur l'impact plutôt que sur les moyens. Il porte une ambition forte qui est essentiel à nos yeux. Nous soutenons ce COP et faisons confiance à la direction de l'institut pour mener à bien ce contrat.

Lecture de la déclaration intersyndicale

**Vote :**

Contre : 4 OS

Pour : 16

Abstention : 1 Michel Bidoit

#### **4 - Plan » Former, Prévenir, Accompagner »**

Ce plan s'inscrit dans la gestion des ressources humaines et du plan de prévention des risques.

Remettre la dimension humaine au cœur de la politique de l'institut.

Six actions :

- Nomination d'un médiateur au niveau national
- Mise en place d'un système de protection des lanceurs d'alerte (logiciel piloté par des huissiers de justice)
- Mise en place du mentorat pour les carrières des chercheurs
- Mise en place d'un entretien RH préalable à la nomination d'un responsable d'équipe projet
- Refonte du dispositif de formation à l'attention des managers
- Renforcement du rôle des Assistants de Prévention sur le terrain (quotité de travail pour chaque site à 80 ou 100% pour chaque centre)

**Bruno Sportisse** : ce plan est très ambitieux pour répondre aux enjeux d'accompagnement des personnels. Il s'agit d'une évolution forte sur la culture de l'institut.

En parallèle, le baromètre social va évoluer et devenir annuel et plus adaptable pour avoir un diagnostic plus précis mais plus régulier de l'état d'esprit des agents.

#### **5 - Plan handicap**

Ce programme comporte 19 actions qui répondent à la responsabilité d'Inria en matière de politique Handicap.

En particulier deux mesures sur le recrutement : publication des annonces sur les sites dédiés et partenariat avec des associations locales ; recrutement de personnes en CDD puis titularisation sans concours si l'agent remplit ses missions de façon satisfaisante.

Nous travaillerons également sur l'aménagement des locaux et des outils.

Un programme de sensibilisation interne va être mis en place pour faire évoluer les mentalités.

D'un point de vue sociétal, augmenter notre impact d'innovation dans le domaine.

Travail en partenariat avec les ministères sur l'accessibilité numérique.

## **6 - Start-up studio**

C'est un effort très conséquent d'Inria qui privilégie la création de start-up pour la valorisation de l'innovation.

L'objectif est d'engager tout Inria et ses partenaires de l'écosystème dans cette démarche.

Nous avons un flux entrant et sortant de 800 personnes par an dont certains peuvent vouloir créer des entreprises et nous devons les accompagner.

L'écosystème est riche et nourrissant et nous sommes dans une période où il y a de l'argent pour soutenir les deep tech. Nous devons saisir cette opportunité. Start-up Studio est un outil de maturation spécialisé dans le numérique qui doit amener les porteurs à se positionner d'un point de vue marketing dès le départ.

## **7 - Actions exploratoires**

Dispositif mis en place cette année. 3 appels.

Les projets non retenus l'ont été car ils n'étaient pas réellement exploratoires.

## **8 - Etude sur les absences maladie**

Etude démarrée il y a 3 ans en marge du bilan social à la demande des administrateurs.

Les principaux indicateurs marquent une nette amélioration mais à nuancer en raison de la réapparition du jour de carence (en particulier sur les arrêts de courte durée).

La différence entre les IT et les scientifiques perdure.

**Jehanne Savi** : fait-on un lien entre la culture managériale et les arrêts maladie ?

**Bruno Sportisse** : pas pour le moment.

**Bernard Jarry-Lacombe** : le rôle principal du manager est d'instiller un esprit d'équipe et de coopération.

## **9 - Bilan social 2018**

Exercice imposé qui compte beaucoup d'indicateurs (y compris genres).

Les effectifs totaux d'Inria sont en légère progression (+3%, en particulier post-doctorants et doctorants).

Baisse assez significative des ingénieurs pour la deuxième année consécutive.

35% des effectifs scientifiques sont de nationalité étrangère (Italie, Chine et Inde forment le trio de tête).

Parité des effectifs entre permanents et non permanents.

Les scientifiques représentent les 2/3 des effectifs rémunérés.

Les fonctions d'appui progressent de 2% mais restent en retrait de 2% par rapport à 2016.

Les IT fonctionnaires perdent 34 postes fin 2018. Ils sont compensés par des postes de CDD.

Le taux de féminisation des scientifiques baisse légèrement à 17%

Idem pour le taux de féminisation des IT à 61%

Les administrateurs saluent la qualité du document.

## **10 - Demande de prolongation de la dispense de remboursement des salaires dans le cadre d'une mise à disposition au sein de la start-up Neurinnov (vote)**

Nouvelle dispense de 6 mois pour le remboursement du salaire d'un chercheur Inria impliqué dans la start-up.

C'est une mesure exceptionnelle qui marque la confiance de l'institut dans la réussite de cette entreprise.

**Vote :**

Contre : 0

Pour : 19

Abstention : 2 CGT et SNCS

**11 - Addendum aux modalités de prise en charge des frais de déplacement (vote)**

Il s'agit de mieux prendre en charge les frais de déplacement pour les personnes en situation de handicap. Dispositif dérogatoire.

Bercy a demandé une modification de dernière minute en limitant le dispositif aux personnes reconnues en situation de handicap en excluant les personnes en situation de handicap provisoire et en ramenant la majoration à X2 au lieu de X 2,5.

L'addendum modifie également les modalités de prise en charge des missions de longue durée sur le territoire européen et à l'étranger.

Les OS trouvent dommage que Bercy ait demandé la minoration du forfait et la limitation des personnels concernés. Il sera intéressant de faire un point dans un an pour vérifier que cela ne pénalise pas les agents.

**Vote :**

Contre :

Pour : 21

Abstention :

**12 - Demande de levée de prescription (vote)**

En raison d'un retard de traitement dans la gestion administrative de dossiers d'intéressement, nous avons 8 dossiers frappés de prescription.

Pour ne pas pénaliser ces agents, il est demandé au CA de ne pas faire valoir cette clause.

**Vote :**

Contre :

Pour : 21

Abstention :

**13 - Information relative aux décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir consenties au PDG**

**14 - Calendrier 2020 des CA**

**15 - Questions diverses**

### **Où en est-on de la préparation budgétaire 2020 ?**

BS : nous sommes en train de travailler dessus. Nous regardons la trajectoire à 4 ans. Pour 2019 nous avons obtenu 900K€ en BR pour la politique de site. C'est une première reconnaissance de la nouvelle ambition du COP.

### **Evolution de la DAS**

Dans le COP nous réaffirmons le caractère national d'Inria. De ce fait il n'y a pas de raison de calquer l'organisation du Siège sur celle des centres. Donc pour le Siège, il revient aux directions fonctionnelles de prendre en charge la gestion courante.

Nous profitons du départ au premier février de Pascal Saussac pour procéder à la modification de l'organisation.

Nous préservons la structure de chacun des services (SRH, SAF, STG).

Nous allons regrouper les services à proximité des directions fonctionnelles qui vont les piloter.

Présentation au CTI du 28 novembre puis au CLHSCT en décembre.

Une analyse d'impact humain va être faite.

### **Calendrier de la campagne promotion 2020 ?**

Les notes de cadrage sont sorties en début de semaines dernières, Sylvie nous les envoie.

Propositions de promos IT : remontées pour le 28 novembre.

Examen sélection Pro : début de campagne 4 nov. Inscription 29 nov inclus. Auditions courant janvier.

Concours internes : début campagne lundi prochain. Candidatures : 28 nov.

### **CDI IT**

Y aura-t-il des postes affichés directement en CDI ? Seront-ils ouverts à la mobilité interne ?

Sylvie Inizan : tous les postes ouverts, sans exception sont ouverts à la mobilité interne. Mais l'outil JobIn n'est pas fait pour les recrutements internes, les postes doivent donc être auparavant être publiés en mobilité interne sur le site interne.

Oui il y a des postes pour lesquels on propose des CDI d'office (et non un CDD) car ils sont considérés comme complexes à pourvoir (ligne TI, Juridique).

A partir du moment où on s'autorise à recruter des CDI, nous devons mener une réflexion sur la nature des postes qui peuvent faire l'objet d'un CDI (tous ou juste certains ?).

Laetitia rappelle qu'il faut également lancer la réflexion sur la gestion des carrières et des rémunérations des CDI.